

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2020

L'an deux-mille vingt, le vingt-quatre Novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Grémévillers, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier ANCELIN, Maire

Etaient Présents : Mrs ANCELIN Olivier, LUGINBÜHL Fabrice, LEULLIER Christian, TELLIER Emmanuel, MAQUAIRE Jérémy, BLOND Eric, HOUET Grégory et Mmes TERNISIEN Nathalie, GODIN Sandrine, VANDAMME Frédérique et DESANGLOIS Amélie (par visio-conférence)

Absent : Néant

Secrétaire de séance : BLOND Eric

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

2020-29

I – CREATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

Monsieur Le Maire expose que les depuis le 23 Septembre 2020 tous les sites internet des Collectivités Territoriales doivent présenter une déclaration d'accessibilité intégrant les résultats d'un audit selon le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).

Le site internet de la Commune est concerné par cette directive.

L'ADICO, qui est l'éditeur de ce site a donc procéder à l'analyse des modifications à effectuer pour que celui-ci soit aux nouvelles normes. Il en ressort que le site existant de la Commune est complètement obsolète au vu des modifications à apporter afin de le rendre réglementaire.

De ce fait, l'ADICO propose une nouvelle gamme de sites complètement réglementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de souscrire à l'offre **Visibilité** pour un nouveau site internet fourni par l'ADICO,
- autorise Mr Le Maire à signer le contrat de création, hébergement et maintenance de site avec l'ADICO, valable pour 4 années
- que les sommes nécessaires seront prévues chaque année au budget et mandatées suite à la réception des factures.

II – ADHESION A L'APPLICATION INTRAMUROS

L'application intramuros pouvant faire l'objet d'un test gratuit jusqu'au 31 Janvier 2021, Mr Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'Adhésion à celle-ci lorsque le test aura permis de juger de son attractivité vis-à-vis de la population.

III – CONDITION DE RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

Le recensement de la population 2021 étant annulé à cause des conditions sanitaires actuelles et reporté en 2022, le Conseil Municipal ne délibère pas sur cette question.

Questions et informations diverses :

La séance est close à 21h10